

**COMPTE RENDU**  
*tenant lieu de procès-verbal*  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 NOVEMBRE 2019**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, M. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX, M. Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Mmes Claudine COLAS, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** MM. Bruno MINUTIELLO, Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), Pascal BAUCHE, Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Alexandra HUGO (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme Rose-Marie FALQUE*), Catherine LAURAIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Thibaut VALOIS, Mmes Marie VIROUX (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*remplacé par M Jean-Pierre SCHEIRLINCK*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), M. Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Mme Marie-Françoise MEYER, M. Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian TISSOUX*).

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Michel BOESCH, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, M. Aziz SAHIN, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président,**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-236 - Désignation du secrétaire de séance**  
A l'unanimité, désigne Mme Virginie BURTIN comme secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION N° 2019-237 - Approbation du compte rendu du Conseil du 24 octobre 2019**  
A l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 24 octobre 2019

**DÉLIBÉRATION N° 2019-238 - Finances - Budget assainissement - Charges à répartir sur plusieurs exercices - Indemnités de remboursement anticipé**  
A l'unanimité, décide d'étaler l'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 1 468 382.23 € sur une durée de 18 ans (*durée pondérée restant à courir des différents emprunts avant renégociations*) et approuve la décision modificative ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>ECRITURES D'ORDRE</b>			
<b>Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section</b>			
1641	Emprunts en euros		1 468 382.23
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IRA)	1 468 382.23	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 468 382.23</b>	<b>1 468 382.23</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>ECRITURES D'ORDRE</b>			
<b>Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section</b>			
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt	1 468 382.23	
796	Transferts de charges financières		1 468 382.23
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 468 382.23</b>	<b>1 468 382.23</b>
<b>TOTAL GENERAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>2 936 764.46</b>	<b>2 936 764.46</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2019-239 - Finances - Budget principal - Admission en non-valeur**

A l'unanimité (abstention de MM. Gérald FRANÇOIS et Pascal MARCHAL), admet en non-valeur les créances ci-dessous pour un montant de 9 992.68 € TTC :

DATE COURRIER TRESORERIE	CREANCIER	OBJET	EXERCICE	MONTANT TTC	CAUSE
07/06/2019	CAMBIER FRANCIS	REOM	2008/2009	767.50	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	SEEKERES HARMAND ET CORALIE	REOM	2011	80.00	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	CABINET VETERINAIRE DE LA MEURTHE	REOM	2012	62.24	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	DIAS SEBASTIEN	REOM	2012	53.97	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	FAUDOIS BERNADETTE	REOM	2012	90.22	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	DO ROSARIO CEDRIC	REOM	2012	55.35	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	NECKERAUER PERRINE	REOM	2012/2018	843.01	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	THUOT BERNARD	REOM	2013	66.80	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	LENDORMY ANGELINA	REOM	2013/2018	1 503.86	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	BONNET GILBERT	REOM	2013/2014	112.11	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	BIGARE JOHN	REOM	2013/2018	1 078.49	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	GUIHO FREDERIC	REOM	2013/2017	204.35	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	BOUDAT SOPHIE	REOM	2014	47.16	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	STEPHAN GERALD	REOM	2014	20.66	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	HARTMANN RENEE	REOM	2014	47.86	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	LESECQ DIV DEPOILLY FLORIANNE	REOM	2014	85.50	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	SATORI ROBERT	REOM	2014/2017	497.25	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	CHASSARD SYLVAIN	REOM	2014/2015	642.26	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	EDDE MARIE HELENE	REOM	2014/2015	258.77	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	LECOMTE OLIVIER	REOM	2014/2018	374.00	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	CREVON ISABELLE	REOM	2014	25.84	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	ANTOINE CATHERINE	REOM	2014/2018	559.00	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	DA CUNHA RUDDY	REOM	2014/2018	928.50	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	MICHEL CHRISTIAN	REOM	2014/2018	694.19	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	THOUVENOT NICOLAS	REOM	2014/2018	756.20	Combinaison infructueuse d'actes
07/06/2019	ZWICKL ANTHONY	REOM	2014/2015	137.59	Combinaison infructueuse d'actes
				<b>9 992.68</b>	

S'engage à émettre un mandat sur la nature 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget *Principal* d'un montant de 9 992.68 € TTC.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-240 - Finances - Budget assainissement - Admission en non-valeur**

A l'unanimité (abstention de MM. Gérald FRANÇOIS et Pascal MARCHAL), admet en non-valeur les créances ci-dessous pour un montant de 329.87 € TTC :

DATE COURRIER TRESORERIE	REDEVABLE	COMMUNE	OBJET	EXERCICE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MOTIF
24/06/2019	FISCHER JULIEN (LES HERITIERS)	HERIMENIL	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2018	50.52	55.57	Combinaison infructueuse d'actes
24/06/2019	GUTHFREUND CHRISTELLE	CROISMARE	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2018	15.73	17.30	Combinaison infructueuse d'actes
24/06/2019	SCI JERI HABITAT	LUNEVILLE	CAMION HYDROCUREUR	2014	214.17	257.00	Combinaison infructueuse d'actes
					<b>280.42</b>	<b>329.87</b>	

S'engage à émettre un mandat sur la nature 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget *Assainissement* d'un montant de 329.87 € TTC

**DÉLIBÉRATION N° 2019-241 - Finances - Budget principal - Créances éteintes**

A l'unanimité (abstention de MM. Gérald FRANÇOIS et Pascal MARCHAL), accepte l'effacement des dettes des dossiers ci-dessous pour un montant de 21 119.24 € TTC :

DATE COURRIER TRESORERIE	CREANCIER	OBJET	EXERCICE	MONTANT TTC	CAUSE
18/06/2019	SARL DESKRI ( LEOP'ART)	REDEVANCE SPECIALE OM	2015	270.00	Jugement clôture pour insuffisance actif
18/06/2019	BOULANGERIE LEOPOLD	REDEVANCE SPECIALE OM	2016 2017	2 080.90	Jugement clôture pour insuffisance actif
18/06/2019	SARL STAN' TRAITEUR	REDEVANCE SPECIALE OM	2017	270.00	Jugement clôture pour insuffisance actif
20/06/2019	LE GRAND WOK	REDEVANCE SPECIALE OM	2012 2014	1 693.92	Jugement clôture pour insuffisance actif
20/06/2019	SEVERINE SOGNO	REOM THIAVILLE SUR MEURTHE	2017	326.74	Jugement effacement dette
20/06/2019	JENNIFER GONZALEZ	REOM THIAVILLE SUR MEURTHE	2017 2018	332.00	Jugement effacement dette
20/06/2019	JOCELYNE BASTIEN BOULANGER	REOM BACCARAT	2017 2018	570.93	Jugement effacement dette
21/06/2019	ADRIEN ET EMILIE BEZARD	REOM BACCARAT	2017 2018	249.16	Jugement effacement dette
24/06/2019	FRANCIS SAVANT	REOM AZERAILLES	2015 2018	435.61	Jugement effacement dette
24/06/2019	JESSICA BAUGUITTE	REOM BACCARAT	2016 2018	346.67	Jugement effacement dette
25/06/2019	JOCELYNE PRUDHOMME	REOM BACCARAT	2013 2014	129.96	Jugement effacement dette
08/08/2019	SARL MATX DESIGN	REDEVANCE SPECIALE OM	2015 2016	1 034.51	Jugement clôture pour insuffisance actif
08/08/2019	FAINCERIE ET CRISTAL DE FRANCE	LOYERS	2009 2012	13 378.84	Jugement clôture pour insuffisance actif
				<b>21 119.24</b>	

S'engage à émettre un mandat sur la nature 6542 « Créances éteintes » du budget *Principal* d'un montant de 21 119.24 € TTC.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-242 - Finances - Budget assainissement - Créances éteintes**

A l'unanimité (abstention de MM. Gérald FRANÇOIS et Pascal MARCHAL), accepte l'effacement des dettes des dossiers ci-dessous pour un montant de 2 553.52 € TTC :

DATE COURRIER TRESORERIE	REDEVABLE	COMMUNE	OBJET	EXERCICE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MOTIF
20/06/2019	LE GRAND WOK	CHANTEHEUX	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2012/ 2013	1 410.86	1 551.95	Jugement clôture pour insuffisance actif
08/08/2019	FAINCERIE ET CRISTAL DE FRANCE	ST CLEMENT	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2009/ 2001/ 2012	910.52	1 001.57	Jugement clôture pour insuffisance actif
					<b>2 321.38</b>	<b>2 553.52</b>	

S'engage à émettre un mandat sur la nature 6542 « Créances éteintes » du budget *Assainissement* d'un montant de 2 553.52 € TTC.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-243 - Finances – Office Public de l'Habitat de Lunéville à Baccarat - Demande de garantie d'emprunt d'un montant de 3 479 200 €**

A l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 479 200 euros souscrit par l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Lunéville à Baccarat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 101905 constitué de 5 Lignes du Prêt et annexé à la présente.

Précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de Lunéville à Baccarat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'OPH de Lunéville à Baccarat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-244 - Finances/Assainissement - Procès-verbal de mise à disposition et de transfert**

A l'unanimité, autorise le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition et de transfert de la compétence assainissement pour les communes de Lamath, Moyen, Reherrey et Vallois.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-245 – Assainissement - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat concernant la rue des Bingottes à Baccarat**

A l'unanimité, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la rue des Bingottes à Baccarat entre la Commune de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat. Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-246 - Economie - Projet d'implantation d'un bâtiment logistique sur la zone d'activités économiques sise sur la commune de Laronxe**

A l'unanimité, confirme le principe d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine des emprises foncières nécessaires. Acte la cession par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à la société FINACIERE ID dont le siège est à ORGON (13660) d'une emprise estimée à 77 390 m<sup>2</sup> au montant de 15 euros hors droits et taxes du m<sup>2</sup> et autorise le Président à signer les actes nécessaires, en lieu et place de la cession initialement prévue au profit de la société ID Logistics. Confirme le lancement des études et des travaux nécessaires (voirie, viabilisation, parking poids lourds, démolition) estimé à 1,3 millions d'euros H.T et à signer les marchés correspondants. Confirme la constitution des demandes de subventions pour la réalisation des travaux auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région Grand Est. Confirme le principe de constitution d'une réserve foncière d'environ 53 000 m<sup>2</sup> afin de permettre une extension du projet.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-247 - Ressources humaines – Attribution d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

A l'unanimité, autorise la prise en charge des cotisations mensuelles suivantes :

- o Prévoyance : 80 € maximum par agent,
- o Frais Santé : selon le tableau ci-dessous

<b>Agent de moins de 30 ans</b>	<b>Montant participation collectivité</b>
Agent seul	3,56 €
Agent + Conjoint	4,48 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	12,82 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	21,15 €
Agent seul + 1enfant	11,89 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	20,22 €
<b>Agent de plus de 30 ans</b>	<b>Montant participation collectivité</b>
Agent seul	18,37 €
Agent + Conjoint	34,10 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	42,44 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	50,77 €
Agent seul + 1enfant	26,70 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	35,03 €

Décide de prévoir les crédits correspondants au budget principal et assainissement et autorise le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-248 - Ressources humaines - Approbation de l'organigramme de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au 1<sup>er</sup> décembre 2019**

A l'unanimité, décide d'adopter l'organigramme modifié des services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-249 - Ressources humaines – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2019**

A l'unanimité, approuve la création d'un poste d'attaché principal à temps non complet (50 % d'un temps plein) dans le cadre du recrutement d'un agent chargé de mission culturelle qui sera chargé notamment de la mise en place de l'exposition de la préfiguration du musée du flaconnage et la transformation de la tannerie de Baccarat en maison des métiers d'Art et des savoirs faire. Approuve la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet pour assurer les missions d'agent référent pour la future médiathèque de Baccarat dans le cadre de l'ouverture du nouvel équipement. Approuve la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (60 % d'un temps plein) afin d'effectuer des missions d'accueil et de développement des partenariats à la médiathèque de Baccarat. Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire et inscrit les dépenses nécessaires au Budget Principal de l'exercice 2020.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-250 - Tourisme – Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine**

A l'unanimité (abstention de Mme Damienne VILLAUME), approuve les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-251 - Transition Énergétique - Principe de poursuite et de financement du service de la Plateforme de rénovation énergétique**

A l'unanimité, approuve la poursuite de la Plateforme de rénovation énergétique portée par le PETR du Pays du Lunévillois et déployée sur les quatre Communautés de communes de son territoire. Approuve la cotisation supplémentaire fixée à 0,96 euros par habitant et par an pour contribuer au fonctionnement de cette plateforme.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-252 - Urbanisme - Prescription de l'abrogation des cartes communales de Flin, Hablainville, Pettonville, Thiébauménil et Vathiménil en vue de l'approbation du PLUi-H**

A l'unanimité, décide de prescrire l'abrogation des cartes communales de Flin, Hablainville, Pettonville, Thiébauménil et Vathiménil, en vue de l'approbation du PLUi-H de la CCTLB. Précise que le dossier d'abrogation sera par la suite soumis à enquête publique et que l'abrogation des cartes communales devra ensuite faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, avant transmission au Préfet pour abrogation par arrêté préfectoral. Autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite du projet d'abrogation des cartes communales. Charge le Président d'organiser l'enquête publique conformément aux dispositions susvisées du Code de l'urbanisme. Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCTLB, dans les communes disposant d'une carte communale et sera transmise aux personnes publiques associées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Baccarat le 28 novembre 2019

La Secrétaire de séance,  
Virginie BURTIN.



Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.



